



# EuropaLoire



Mouvement Européen Loire

## Edito

Ils ont une vingtaine d'années. A peine trois années de fac au compteur. Et pourtant, ces jeunes étudiants en Droit ont participé brillamment à des concours internationaux de plaidoiries, soit sur le droit de l'Union européenne (Moot court), soit sur la Convention européenne des droits de l'homme (concours Cassin). Ils sont l'avenir de notre pays mais aussi de l'Europe et c'est pourquoi notre bulletin a voulu revenir sur leur parcours à l'occasion de ce numéro qui clôt le « joli mois de l'Europe » dont le point d'orgue était bien sûr la date symbolique du 9 mai.

Notre Mouvement, ainsi que les Jeunes Européens de Saint-Etienne, ont participé de différentes manières à cette fête de l'Europe. La caravane de l'Europe qui s'est arrêtée à Sury-Le-Comtal le 10 mai en fut incontestablement un moment fort, tout comme l'Assemblée générale de la section Loire du Mouvement européen réunie à Veauche le 23 mai.

L'Europe devra jouer un rôle majeur en matière d'environnement si l'on veut sauver cette planète. C'est pourquoi nous amorçons une réflexion sur la biodiversité et le programme Life permettant des financements en la matière. Ce numéro est loin d'épuiser le sujet et nous comptons bien y revenir dans un tout prochain numéro.

Enfin, il nous a semblé intéressant de solliciter le regard d'une authentique allemande installée en territoire forézien pour comprendre la construction du fédéralisme dans son pays d'origine. L'histoire, on le sait bien, est l'une des clés de compréhension de nos sociétés.

Voilà pour quelques points forts de ce numéro dans lequel vous retrouverez aussi vos rubriques habituelles et vos conseils de lecture.

Bonne lecture !

Daniel IMBERT-MAGAND



L'édito	1
Les décodeurs de l'Europe	1
Allemagne, une longue histoire	1-4
AG du Mouvement européen Loire	4
Caravane de l'Europe à Sury-le Comtal	5
Quelles actions pour la biodiversité ?	6
Programme Life	6
Concours inter-universitaires	7
L'Europe près de chez vous	8
Suggestion de lecture	8

## Allemagne : une longue histoire

La République Fédérale d'Allemagne existe depuis 1990. Quelles sont les phases historiques pour avoir évolué d'un territoire très fortement morcelé d'Etats quasi souverains aux seize Länder composant la République fédérale d'aujourd'hui ? Une histoire complexe dont voici succinctement les grandes étapes.

### Le Saint-Empire romain germanique

Le « Saint Empire romain germanique », une confédération à monarchie élective, constituée en 962 à partir du royaume franc oriental, dure jusqu'en 1806. Il est dominé par la dynastie des Habsbourg et voit évoluer les Etats en Europe, surtout du

Peut-on retrouver l'idée fédérale dans une histoire allemande longue et complexe ?

centre, dans des frontières toujours modifiées, toujours plus vers l'est à la conquête de territoires peuplés par des slaves.

Le Saint Empire est constitué de l'Autriche, la Hongrie, la Bohême, d'une partie de l'Italie et d'une centaine d'Etats souverains. Des développements dynastiques et la possibilité de modifier les frontières ou la pos-

session d'un territoire dans l'Empire par donation en fief, héritage, mariage, échange, vente, achat et modes d'acquisition divers ont pour conséquence un morcellement en centaines de territoires dominés par des princes, ducs, évêques, comtes et autres hobereaux soucieux de leur indépendance dans l'Empire.

En 1356, l'Empereur Charles IV proclame « la loi fondamentale » (Bulle d'Or) et officialise la procédure de l'élection du « roi des Romains » par un collège restreint de sept princes, les archevêques de Trèves, Cologne et Mayence, le comte palatin, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg et le roi de

### Les décodeurs de l'Europe



Créés en 2016 à l'initiative de la Représentation en France de la Commission européenne, les Décodeurs de l'Europe visent à apporter des réponses claires, fiables et vérifiables à de nombreux mythes et idées reçues sur l'Union européenne, son fonctionnement, et les politiques qu'elle mène. Il est nécessaire, et sain, de débattre des politiques européennes - mais ce débat doit être fondé sur des éléments factuels.

[https://france.representation.ec.europa.eu/les-decodeurs-de-leurope\\_fr](https://france.representation.ec.europa.eu/les-decodeurs-de-leurope_fr)

# Allemagne : une longue histoire

Bohême. Ces princes électeurs obtiennent l'indivisibilité de leur domaine et la succession par la primogéniture et la suzeraineté territoriale et juridique. Ils sont responsables, pour l'ensemble de l'Empire, d'un développement important vers une idée d'« Allemagne ».

Le 6 août 1806, l'empereur d'Autriche renonce à la dignité d'empereur du Saint Empire romain germanique sur un ultimatum de Napoléon, marquant ainsi sa fin. L'unité politique de l'Empire ne résiste pas au morcellement entre principautés territoriales rivales.

## La confédération germanique

Avec les idées des Lumières, la promotion de principes issus de la Révolution de 1789 puis le début de l'industrialisation, se développe tout au long du XIXe siècle en Allemagne et en Europe centrale un certain sens de la nation, de la patrie, de la souveraineté du peuple, de la liberté individuelle et des droits de l'homme et du citoyen, suscitant en 1815 la fondation de La Confédération germanique.

Elle aspire au maintien de la sécurité intérieure et extérieure de l'Allemagne, à l'indépendance et à l'inviolabilité d'États allemands souverains. Tous les souverains de l'ancien régime ne sont pas rétablis dans leurs droits.

Cette association d'États se compose de 39 membres au lieu de 300 en 1789. La Confédération n'a pas de Chef d'Etat, pas d'exécutif, ni de Cour de justice fédérale, pas d'unité économique ni commerciale, toujours pas de monnaie, de poids et mesures en commun. Le seul organe commun est l'assemblée fédérale, la Diète, qui siège en permanence à Francfort pour élaborer les lois et prendre des décisions qui n'engagent que les gouvernements qui y envoient leurs représentants. Il y a de multiples constitutions, quelques États n'en ont pas, comme la Prusse et l'Autriche. L'interprétation des lois appartient à l'État membre, mais la charte prévoit que le droit fédéral est au-dessus du droit d'un État. Le fédéralisme et la décentralisation trouvent ici un début.

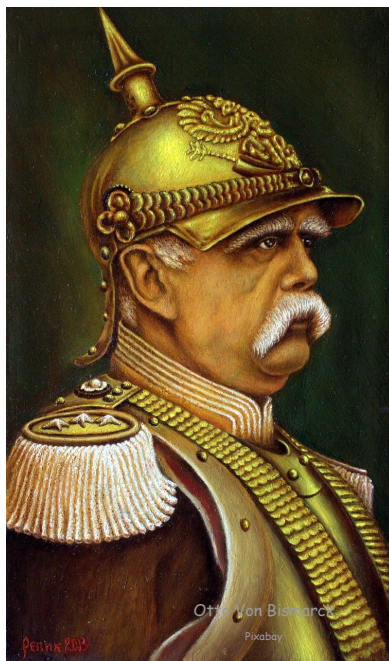
Entre 1828 et 1834 sous la direction de la Prusse, Otto von Bismarck réussit à en finir avec les 38 systèmes douaniers en créant l'Union Douanière (on annonce l'unification des poids et mesures ; en 1854 la livre de 500g devint le standard de masse officiel). Les droits de douane sont abaissés, la

division économique est surmontée. Ce marché intérieur de 26 millions d'habitants constitue le premier échelon de l'union politique et de l'industrialisation. Cette dernière tire les États du sud vers le nord et absorbe les minuscules principautés, au détriment de leur relation avec l'Autriche.

En Allemagne tout comme dans d'autres pays européens on réclame l'unité et la liberté. Ainsi après de nombreux troubles sociaux, manifestations, rassemblements menés par des intellectuels libéraux depuis les années 1830, soulèvements souvent terminés dans le sang, c'est entre 1848 et 1849, inspirés par l'exemple français, qu'a lieu en Allemagne un soulèvement démocratique, civique et national. C'est une première tentative de créer un État allemand libre, démocratique et homogène. Le premier parlement élu, l'Assemblée nationale se tient dans l'église St Paul à Francfort sur le Main. Mais en juillet 1849 le mouvement est écrasé par les troupes des princes allemands. Malgré l'échec, les idées de liberté et le désir d'unité nationale restent ancrés dans une grande partie de la population.

## Vers l'empire

C'est en 1866 que le Premier ministre du roi de Prusse, Otto von Bismarck, après sa victoire dans la « Guerre Allemande » contre l'Autriche, dissout la Confédération germanique.



Il regroupe en 1867 des États allemands, en dehors de l'Autriche-Hongrie, en Confédération de l'Allemagne du Nord, la « petite Allemagne » : 17 petits États allemands conduits par la Prusse y adhèrent. Bismarck est chancelier de la Confédération qui est dotée d'un Conseil fédéral avec une présidence fédérale dans laquelle siègent les princes et gouvernements des différents États, le roi de Prusse étant à sa tête. En réalité, le fédéralisme ne fonctionne pas vraiment, c'est Berlin qui dirige la Confédération. Les États allemands du sud sont isolés mais par contrat sous la protection prussienne.

Après la guerre de 1870 entre la France et la Prusse, les États allemands du sud doivent accepter la prééminence prussienne, l'unification allemande. En 1871, le roi de Prusse Guillaume Ier, est proclamé Empereur allemand.

L'Empire, das Reich, n'est ni un État unitaire, ni une simple fédération, il n'efface pas les particularismes. Le principe monarchique est « sauf ». Une chambre élue au suffrage universel confirme, consacre, le choix et l'acte des souverains : le principe démocratique n'est pas sacrifié. Cette fédération des princes allemands dans l'Empire ne garantit pas l'égalité des 25 États et comprend trois Républiques, Hambourg, Brême et Lubeck. Chaque État a sa constitution, son gouvernement, ses institutions propres et les habitants gardent leur citoyenneté. L'Empire a une constitution et un gouvernement communs à tous. La politique est faite par la Prusse. La constitution prévoit en théorie une organisation fédérale. Le Conseil fédéral avec ses 58 représentants des gouvernements membres représente leurs intérêts, la taille de la population détermine le poids des voix. La fonction législative est l'affaire du Conseil fédéral et du Parlement fédéral mais le Parlement fédéral finit par être dissout.

Ce fédéralisme présente pour les États non-prussiens une certaine protection contre la « prussianisation » car dans d'autres États se maintient un patriotisme régional anti-prussien, créant ainsi un certain équilibre.

# Allemagne : une longue histoire

## De la République de Weimar au Reich

Après la défaite de la Première Guerre mondiale, l'abdication de l'Empereur et la perte de nombreux territoires, est proclamée le 9 novembre 1918 la République à Weimar, toujours appelée l'Empire allemand. C'est un Etat fédéral démocratique associant régime présidentiel et régime parlementaire. Les princes des différents Etats doivent également abdiquer.

Il subsiste un nombre réduit de dix-huit Etats, des Länder. En Thuringe, par exemple, sept principautés sont fondues en un seul Land. Le 19 janvier 1919 les Allemands votent pour un parlement, le 31 juillet 1919. Le parlement adopte la constitution qui précise des principes de base fédéraux comme la souveraineté du peuple, les droits fondamentaux et la séparation des pouvoirs. En réalité, les gouvernements locaux gardent de grands pouvoirs, leur état d'esprit est encore celui d'avant la Grande Guerre. Mais en pratique le pouvoir est entre les mains du parlement. Le Conseil peut émettre un veto contre une loi mais c'est le parlement qui décide. En 1923, certains Länder réclament la fin de la gouvernance unitaire. Une réforme échoue face aux divergences d'intérêts entre les Länder.

Ce fédéralisme apparent trouve sa fin lorsqu'en 1932 le président du Reich dissout le gouvernement socialdémocrate de la Prusse. ainsi le plus grand Etat de la république est gouverné par le chancelier du Reich, préparant ainsi la prise de pouvoir d'Adolf Hitler.

En 1933, grâce à d'habiles manœuvres, permises par cette démocratie « formelle », Adolf Hitler devient le nouveau Chancelier de la République dite de Weimar et favorise l'avènement du Troisième Reich, un Etat totalitaire qui dure, après une guerre effroyable, jusqu'en 1945, sombrant avec la capitulation inconditionnelle de l'armée.

Dès 1933, Hitler commence à démonter le fédéralisme en remplaçant les parlements des Länder par des chambres à parti unique, en supprimant les droits démocratiques ainsi que la séparation des pouvoirs. Par une loi de « mise au pas » (Gleichschaltungsgesetz), les Länder perdent en 1934 leur autonomie et la possibilité de participer aux destinées de la République. Leur droit de souve-

raineté est transmis au Reich, ils deviennent des unités administratives. Toutes les décisions sont prises de façon centralisée par la tête du parti NSDAP. Mais fait notable, il est créé une citoyenneté allemande uniforme à la place de celle d'un Land.

## L'après-guerre

A la fin de la Deuxième Guerre mondiale le 2 mai 1945, en raison de la capitulation des troupes allemandes à Berlin, pour la première fois depuis presque mille ans, il n'y a plus d'Etat allemand, seulement des Länder administrés par l'occupant dans un territoire terriblement dévasté. Il reste la prédominance de la Prusse représentant trois cinquièmes du pays occupé, fortement amputé de larges territoires revenant à d'autres pays.



Les quatre zones occupées par les vainqueurs alliés, les Etats Unis, la Grande Bretagne, l'Union Soviétique et la France, sont découpées, délimitées sans tenir compte d'anciennes frontières ou d'ensembles historiques mais chacune comprend une partie prussienne. Berlin la capitale, également coupée en quatre parties, se trouve au centre de la zone d'occupation soviétique. Ces zones sont dirigées par un Conseil de contrôle des Alliés. En février 1947, le Conseil de contrôle confirme de jure la dissolution de l'Etat de Prusse mais les autres Länder continuent d'exister provisoirement entre des frontières modifiées.

Après l'effondrement total de l'économie, l'intégration forcée de douze millions de réfugiés et expulsés des

territoires allemands à l'est, l'organisation de la vie publique est assez compliquée et différente dans les zones occupées. Ce sont des gouverneurs militaires d'occupation qui décident de créer un Etat allemand de structure fédérale où des Länder en tant que membres fédérés vont participer au futur Bundesrat (Conseil fédéral).

Des partis politiques et des syndicats sont autorisés, puis sont organisées des élections dans toute l'Allemagne en 1946 et 1947. Cependant, en 1946 dans la zone soviétique, des élections ont déjà eu lieu. A l'ouest, les forces d'occupation américaine, britannique et française vont créer des Länder remodelés dans leurs zones.

En 1948, les Premier-ministres des Länder sont appelés par les forces d'occupation et sous leur contrôle à esquisser ensemble les contours du futur Etat allemand. Mais cela se fait sans les ministres de la zone sous occupation soviétique : en octobre 1949 y est créée la République Démocratique Allemande (DDR-RDA-GDR) composée de cinq Länder, la capitale en étant

Berlin est. Par la suite, le Parti Socialiste Unifié de la RDA organise un appareil d'Etat centralisé où les Länder sont dissouts. Ils sont remplacés par quatorze districts, simples organes d'exécution des décisions de la Chambre du Peuple.

En mai 1949, sous la surveillance des Alliés créant une zone ouest unique, la République Fédérale d'Allemagne (BRD- RFA) est fondée par les onze Länder de la zone ouest. Depuis, des Länder ont été restructurés plusieurs fois et la Sarre, les villes-état de Hambourg et Brême ainsi que Berlin ouest appartiennent à la Fédération. Ainsi seule la RFA est un Etat de droit démocratique. Der Parlamentarische Rat (Le Conseil parlementaire), le parlement ouest alle-

## Allemagne : une longue histoire

mand composé de représentants des parlements des différents Länder, adopte le 8 mai et ratifie dans la semaine du 16 au 22 mai 1949 la Loi fondamentale pour la République Fédérale d'Allemagne.

Les relations entre les trois Alliés de l'ouest et l'Union Soviétique se durcissent dangereusement au fur et à mesure de l'unification progressive des structures politiques dans les trois zones de l'ouest. Lors de l'introduction de la nouvelle monnaie à Berlin ouest, déjà introduite dans les zones alliées, pour empêcher la constitution d'une enclave occidentale dans la zone soviétique, l'URSS déclenche le blocus terrestre de Berlin. C'est à l'initiative du commandant en chef des forces américaines en Allemagne qu'un « pont aérien » est organisé entre juin 1948 et le 12 mai 1949, destiné à l'alimentation de la population des trois secteurs occidentaux. Le 13 mai 1961, face à l'exode de la population de l'Allemagne de l'est vers l'ouest, la RDA clôture toutes les entrées à Berlin par des barbelés et peu à peu érige

un mur de 155 km dans et autour de Berlin séparant les deux Allemagne par des couloirs défensifs, « la bande de la mort ». A Berlin, les garnisons des trois Alliés sont maintenues, renforcées, c'est maintenant la « force de protection ».

### Une Allemagne réunifiée

Le 9 novembre 1989, suite à la déroute politique, économique et morale, à la défaillance progressive, de la RDA et aux manifestations massives de la population est-allemande, s'ouvre le mur qui coupe Berlin et l'Allemagne en deux. Puis commence le processus de l'unification des deux Allemagne qui dure onze mois.

Le 1er juillet 1990, dans le cadre d'une union monétaire entre les deux Etats allemands (cours de change entre 3 :1 et 1 :1 en Mark est contre Mark ouest) on change les dépôts d'épargne, les salaires, les loyers et les prix. En mars 1990, la Chambre du Peuple vote l'adhésion de la RDA à la RFA. Le

31 août 1990, le Bundesparlament (Parlement fédéral) et la majorité des députés à la Chambre du Peuple signent un Contrat d'Unification : les districts de la RDA vont être intégrés politiquement dans la RFA, cinq Länder rétablis, appelés les « nouveaux Länder ».

Parallèlement, la RFA et la RDA définissent avec les quatre puissances qui assument toujours la responsabilité de Berlin et de l'Allemagne dans son ensemble, les conditions de politique étrangère et de sécurité de l'unité allemande et les fixent dans le « Traité 2+4 ». L'Allemagne reconnaît définitivement la frontière occidentale de la Pologne. Elle récupère sa pleine souveraineté dans les frontières de 1945.

L'unité politique est faite mais sur le plan économique, social et intellectuel, le rapprochement des deux Allemagne après 45 ans d'opposition nécessitera des dizaines d'années pour devenir une nation.

Jutta JUHNKE



## Assemblée Générale du Mouvement Européen Loire

C'est à l'Escale à Veauche, que le Mouvement Européen Loire a tenu son assemblée générale mardi 23 mai, avec 35 participants. Une soirée en deux temps : l'A.G., puis un exposé sur l'histoire de l'euro, préparé par Lilas Benoist et Lisa Maupin, deux stagiaires qu'accueille actuellement le Mouvement européen Loire.

Les rapport d'activités 2022 et les projets 2023 ont été présentés à deux voix, par Marthe-Claire Portran, présidente du M.E.L. et Noémie Ribot, présidente des Jeunes Européens Saint-Etienne, certaines des actions étant partenariales.

L'évènement principal et fédérateur de 2022 est la création de La Maison de l'Europe Coeur de Loire, avec une coprésidence Veauche Jumelages, Mouvement Européen Loire et U.F.C.V. Loire (Union française des centres de vacances).

2023 voit se déplacer la Caravane de l'Europe co-animée notamment par les Jeunes Européens Saint-Etienne et la Maison de l'Europe, à l'occasion de divers évènements



MC PORTRAN

Présidente MEF LOIRE

caux, ainsi que sur les marchés. Par ailleurs, le Mouvement Européen Loire s'investit dans la conception d'un Escape game destiné à communiquer sur l'Union Européenne, et poursuit la parution mensuelle d'EuropaLoire. La perspective des élections européennes, en 2024, va le mobiliser dès la rentrée de septembre.

La présentation des comptes 2022 et de la projection 2023 n'ont pas attiré de remarques particulières.

L'ensemble des rapports, comme l'élection d'un nouveau membre du Conseil d'administration, Michel Lefrançois, ont fait l'objet de l'unanimité des votants.

La prestation des deux étudiantes en Master 1 Droit international comparé, à l'Université Jean Monnet à Saint-Etienne, avait pour objectif de compléter, par le volet historique, les informations apportées par l'exposition Euro-Culture, présentée à l'occasion de l'A.G. Créée en 2006 à la demande du Ministère des Affaires étrangères, elle est mise à disposition par l'U.R.A.L.E. (Union régionale des acteurs locaux pour l'Europe), à l'occasion des 20 ans de l'euro, et de l'entrée de la Croatie dans la zone euro.

24 panneaux illustrent les visuels des « symboles des faces nationales de chacun des pays de la zone euro, ainsi que des faces européennes des billets et des pièces ».

Colette MODION

# Une Caravane de l'Europe au cœur de Sury-le-Comtal !

La Caravane de l'Europe et des jumelages, installée le 10 mai sur le marché de Sury le Comtal est une opération organisée à l'initiative du MEFLoire et des Jeunes européens St Etienne dans le cadre du « Joli mois de mai 2023 ».

En partenariat avec La Maison de l'Europe Cœur de Loire, cette démarche originale a permis d'aller au plus des habitants, au cœur de leur marché hebdomadaire pour sensibiliser le plus grand nombre à la citoyenneté européenne active autour de jeux, d'échanges sur l'UE, d'ateliers et de distribution de documentation.

La partie jeux et communication vers la jeunesse était assurée par les Jeunes européens. Les membres du MEFLoire présents ont pu à cette occasion échanger avec les habitants et les associations locales et poser les jalons de partenariats futurs. Ainsi le Centre social de Sury-le-Comtal nous invité à participer à son action « La Rue aux enfants » du 3 juin, et des perspectives d'interventions dans les écoles sont apparues au fil des conversations avec des élus.

Ce fut également l'occasion d'une sympathique collaboration avec le comité de jumelage local. Au total l'ensemble des activités a permis de toucher près d'une centaine de personnes.

Cet événement a bénéficié du soutien financier du Mouvement Européen France, du Mouvement Européen International et de l'Union européenne.

Dans l'article qui suit les jeunes européens vous racontent leur expérience.



Sabrina Sak et Camille Prat

Lors de notre participation au marché du 10 mai 2023 à Sury-le-Comtal, dans le cadre de l'association des Jeunes Européens de Saint-Etienne (JES) et du Mouvement Européen Loire, nous sommes intervenues auprès des citoyens dans une démarche visant la promotion de l'Europe. Cette action à Sury-le-Comtal a été menée autour du concept de la Caravane de l'Europe et des Jumelages sous l'égide de la Maison de l'Europe Cœur de Loire de Veauche.

Ainsi, nous avons débuté notre participation à ce marché par la mise en place de la caravane et principalement de sa décoration. En effet, la Maison de l'Europe, Cœur de Loire nous a mis à disposition une multitude de documentation destinée soit à être affichée sur et autour de la caravane, soit à être distribuée aux citoyens. Aussi, l'opération ici menée ayant un but d'information de tous les publics, nous avons créé un espace de convivialité et de partage attachant à la caravane comprenant par exemple des mange-debout, des parasols, des tabourets de bar ou encore des transats.

Une fois la caravane et ses décorations installées, est venu le temps des échanges avec les citoyens pour les sensibiliser à l'Europe. Concrètement, nous avons mis en œuvre cette mission par 2 types d'actions : le tractage itinérant sur le marché et les discussions avec les citoyens sur le stand. Les membres des JES ayant rempli le second rôle, nous avons pu échanger avec des jeunes élus de la commune cherchant à se renseigner sur les Jeunes Européens notamment dans l'optique de faire intervenir les adhérents au sein de leurs établissements scolaires dans une démarche pédagogique.

La thématique des interventions dans les écoles par les Jeunes Européens a aussi suscité l'intérêt de professeurs d'écoles primaires auxquelles nous avons fourni tous les renseignements nécessaires. En outre, nous avons pu rencontrer le maire de la ville de Sury-le-Comtal ainsi que son prédécesseur pour lui faire part de l'existence du label européen pour sa ville et des avantages que ce label pourrait apporter à la ville. D'autant plus que ce label est distribué par l'association des Jeunes Européens et le Mouvement Européen et que la ville de Sury-le-Comtal pourrait, au regard des actions organisées en collaboration avec les associations locales de promotion de l'Europe, prétendre à une telle distinction. Le maire de la commune a manifesté un grand intérêt pour ce label en nous précisant que ceci s'inscrit dans une lignée pédagogique mise en place dans l'école publique de Sury-le-Comtal puisque certains de ses

élèves venaient d'effectuer un voyage de découverte des institutions européennes à Strasbourg.

Enfin, nous avons proposé une activité sur le thème des différentes traditions des pays de l'Union Européenne afin de sensibiliser à la diversité des cultures unies au sein de l'UE. Cependant, les nombreuses activités déjà proposées par les stands adjacents ne nous ont pas permis de réaliser cette animation. D'autant plus que nous avons nous-mêmes participé à ces autres activités. En effet, la caravane avec laquelle nous travaillons avait aussi vocation à promouvoir les différents jumelages. En l'occurrence, la ville de Sury-le-Comtal est jumelée avec la commune de Cabaceiras de Bastos située au Portugal. Or la présidente du comité de jumelage avait organisé une dégustation de pâtisseries et de boissons portugaises. Pour notre part, nous avons participé à cette intervention en effectuant le service de boissons portugaises mais aussi en profitant de cette dégustation pour faire connaître l'association des Jeunes Européens de Saint-Etienne.

Pour conclure, notre intervention au sein du marché de Sury-le-Comtal a touché environ 50 personnes. Personnellement, nous avons retiré de cette expérience des valeurs humaines de partage et de convivialité tout en alimentant notre culture.

**Sabrina SAK et Camille PRAT**

Etudiantes L2 Droit

Jeunes européens Saint-Etienne

# Quelles actions de l'Union européenne pour la biodiversité ?

La biodiversité et les écosystèmes apportent de nombreux bénéfices à nos sociétés : nourriture, santé, bien-être, absorption de CO<sub>2</sub>, lutte contre l'érosion des sols... Pourtant selon le rapport de l'IPBES 2019, depuis 1900 le déclin de la biodiversité dans le monde est sans précédents. Pour répondre à cette crise de biodiversité, l'Union européenne a adopté en mai 2020 la Stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. Elle a pour objectif d'enclencher une dynamique de protection et restauration de la biodiversité européenne pour mettre un terme à son déclin et replacer la nature au cœur de nos vies. Elle s'engage à établir un plus large réseau d'aires protégées en Europe, lancer de nouveaux plans de restauration de la biodiversité, introduire des mesures soutenant un changement de nos modes de gouvernance pour mieux prendre en compte les questions de biodiversité et renforcer la coopération internationale.

En s'appuyant sur cette stratégie, l'Union européenne a été un véritable moteur lors des négociations de la COP 15 biodiversité de décembre dernier qui a permis l'adoption du cadre global pour la biodiversité de Kuning-Montréal. Ce cadre a été salué par la France comme « ambitieux, réaliste et applicable, avec des cibles chiffrées dont celle prévoyant la protection de 30% des terres et de 30% des mers à échéance 2030 »

([Biodiversite.gov.fr](http://Biodiversite.gov.fr)).

Afin de soutenir l'atteinte des objectifs de la Stratégie biodiversité à



horizon 2030 et du cadre global pour la biodiversité, l'Union européenne est actuellement en train de préparer plusieurs textes législatifs contraignants et ambitieux, bien que controversés dans le contexte de la guerre en Ukraine. Deux de ces textes étant la loi pour la Restauration de la Nature qui est en train d'être relu par le Parlement européen et le Conseil et la loi pour la santé des sols (SoilHealth Law) en cours de développement par la Commission européenne.

Pour permettre d'atteindre les objectifs de ces mesures législatives, les programmes LIFE (finançant des projets climat et environnement) et Horizon Europe (soutenant la re-

cherche et l'innovation) de la Commission européenne ont un rôle important. Par exemple, dans le cadre d'Horizon Europe, le Partenariat européen sur la biodiversité, Biodiversa+ permet aux 74 partenaires : Ministères et agences nationales de l'environnement et de la recherche de 36 pays différents de coopérer pour :

- . Lancer des appels à projets de recherche qui apporteront de nouvelles connaissances sur la biodiversité et ses bénéfices. Une enveloppe moyenne de 42 millions d'euros par an est disponible pour ces appels. Les chercheurs français sont éligibles à ces financements.

- . Créer un réseau de programmes nationaux pour améliorer la surveillance de la biodiversité.

- . Soutenir le déploiement des solutions fondées sur la nature.

- . Diffuser les connaissances sur la biodiversité auprès d'autres chercheurs et preneurs de décisions publics et privés en développant des guides, policy briefs, success stories ou en organisant des événements...

- . Renforcer la coopération entre l'Europe et le reste du monde sur la biodiversité.



Cécile MANDON

Biodiversa +

Chargée de mission scientifique



## LIFE : Un programme de l'UE pour l'environnement

Depuis 1992, le programme LIFE permet à l'Union Européenne de financer les actions en faveur de l'environnement. D'une manière générale ce projet finance jusqu'à 75% les actions des personnes publiques ou privées qui ont pour objectifs de préserver l'environnement ou le climat.

Cela a permis à l'Office français de la biodiversité de mettre en œuvre le projet « Life intégré ARTISAN » dont le but est « d'Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature (les SafN) ». Ces dernières étant des actions se basant sur la restaura-

tion des écosystèmes, dont le but est de faire face aux enjeux climatiques et donc d'assurer le bien-être de l'humain et la protection de la biodiversité. À titre informatif, le budget de ce projet est de 16,7 millions d'euros sur la période s'étendant de 2020 à 2027.

Afin de favoriser la démocratisation des SafN aux différentes échelles du territoire français, plusieurs mesures sont prévues. En ce sens, il a été mis en œuvre un « programme démonstrateur » composé de 10 sites pilotes. En Auvergne-Rhône-Alpes, le site pilote est la Métropole du Grand Lyon. L'objectif est d'identifier les

enjeux climatiques locaux et de valoriser le potentiel des SafN dans les réponses qu'elles peuvent apporter. Le principal risque qui a été identifié à l'échelle locale réside dans la multiplication future des canicules. Par ailleurs, la région Auvergne-Rhône-Alpes (comme les autres régions françaises) est désormais assistée d'un animateur ARTISAN dont la mission est notamment d'intégrer la prise en compte des SafN dans les projets de planification territoriale.

Louis DUPUIT

Etudiant en droit  
Jeunes Européens



## Concours Cassin : Bilan de l'édition 2023 !

Les cassinistes de l'édition 2023, Laurine Chadrin, Lucas Granger et Léa Mehada (photo), ont réussi à se hisser en phase orale du concours René Cassin après avoir été sélectionnés en février 2023 sur la base de leur mémoire défendant les intérêts des deux requérants. L'équipe disposait de deux mois pour se préparer au mieux à l'exercice de plaidoirie de groupe, souvent difficile et déstabilisant. Une des particularités de cette épreuve est que les plaideurs sont souvent interrompus par le jury qui peut poser tout type de questions relatives au cas pratique, aux « réponses aux questions » (éléments complémentaires du cas pratique), à la jurisprudence de la CEDH, ou encore au droit européen des droits de l'Homme de manière générale.

Entre gestion du stress, rédaction des plaidoiries et de centaines de fiches d'arrêts figurant dans le mémoire, l'équipe a dû fournir un travail conséquent pour réussir à convaincre le jury d'entraînement. À ce propos, cet article constitue l'occasion de



remercier une nouvelle fois tous les professeurs de la faculté ainsi que les professionnels du droit qui se sont investis pour les cassinistes et qui ont donné de leur temps pour faire progresser l'équipe.

Les trois étudiants se sont donc rendus à Strasbourg pour une semaine très intense tant par la solennité des lieux qui les ont accueillis, que par la qualité des rencontres qu'ils ont effectuées. Au programme : un premier match contre l'Université d'Evry, un

second face à l'Université de Montpellier et un derby très attendu : Jean-Monnet contre Jean-Moulin Lyon III ! Au-delà du sentiment d'accomplissement d'un travail de longue haleine, les cassinistes sont sortis transformés de cette expérience qui leur aura apporté rigueur juridique et laissé un souvenir inoubliable. Finalement, Lucas, Laurine et Léa se hissent à la 21ème place ex aequo sur 38 équipes, encore félicitations pour cette belle performance.

Un remerciement tout particulier à l'équipe organisatrice du concours sans que rien de cela ne serait possible. Une pensée également pour Monsieur Costa, ancien président de la Cour européenne des droits de l'Homme et fidèle soutien du concours René Cassin, qui a malheureusement disparu il y a quelques semaines.

### Lou MIRALLES

Étudiante en M1 - Droit Public, Parcours Acteurs Publics; Présidente de l'association DUDH



## Concours Moot Court : Bilan de l'édition 2023 !

Le concours European Law Moot Court est un concours international portant sur le droit de l'Union européenne opposant des équipes qui représentent des universités de nationalités différentes. Dans le cadre de ce concours, nous avons disposé de deux mois afin de rédiger deux mémoires ; l'un au service de la partie requérante, l'autre pour la partie défenderesse. Nous avons entrepris de nombreuses recherches juridiques pour répondre aux différentes questions de droit posées par le cas pratique, sujet du concours.

Le 15 janvier 2023, le verdict tombe. Nos mémoires ont été sélectionnés pour la phase orale. Nous sommes la première équipe stéphanoise à valider la phase écrite, mais nous ne savons pas exactement à quoi nous attendre. Nous nous répartissons tout de même les rôles : Léonie sera l'avocate générale, Pauline la conseillère juridique, Agatha l'avocate de la partie défenderesse et Eva l'avocate de la partie requérante. Cette épreuve orale se traduit par des plaidoiries que les étudiants présentent devant un jury qui ne se retient pas de poser des questions complexes et pointues. Les plaideurs peuvent se faire interrompre à tout moment.



Nous enchainons alors les entraînements avec l'aide de certains professeurs de l'université qui nous donnent de précieux conseils.

Le 2 mars, Eva, Léonie et Agatha plaident à Lille à l'occasion de la finale régionale. Pour Agatha et Léonie, une seule faille : la barrière de la langue. Le concours étant bilingue, les juges posaient leurs questions en anglais. Pour Eva, elle tombe sur un jury différent qui lui

pose un nombre incalculable de questions. Heureusement, nous pouvions compter sur le soutien de Pauline, conseillère juridique, qui nous aidait à répondre aux questions des juges.

Nous ne nous attendions pas à un tel niveau ; nos adversaires, pour la plupart, étaient en master II de droit européen ou international. Malheureusement, nous n'avons pas été sélectionnées pour la demi-finale qui avait lieu le lendemain.

Grâce à cette sélection pour les phases orales, nous avons pu découvrir le déroulement de cette partie du concours, ce qui sera utile aux futures équipes stéphanoises !

Nous considérons cette expérience comme riche et ne regrettons en rien cet échange tant juridique qu'humain.

### Eva PELLETIER, Léonie GIF-FON, Pauline GALLON, Agatha GARAFFA-BOTTA

Étudiantes 3ème année Licence  
Faculté de Droit Saint-Etienne

## Mouvement Européen

Le Mouvement Européen France est une association créée en 1949. Trans partisane, elle a pour objectifs de mieux faire connaître l'Europe et de faire vivre un débat public pluraliste. Elle comporte une branche ouverte aux jeunes de 16 à 35 ans (Jeunes Européens France), désireux de défendre le projet européen.

En adhérant au MEF, je rejoins celles et ceux qui veulent promouvoir une Europe de paix et de prospérité pour tous :

Pour adhérer ou faire un don :  
loire@mouvement-europeen.eu

Le Mouvement Européen France étant reconnu d'intérêt général, les adhésions et dons donnent lieu à l'établissement d'un reçu fiscal de 66% de leur montant).



Directrice de la publication : Marthe-Claire Portran  
Comité éditorial : Colette Modion, Jean-Paul Villié,  
Pierre Mandon & Daniel Imbert-Magand

Adhérez au  
Mouvement européen :

<https://mouvement-europeen.eu/>

## L'Europe près de chez vous

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

La Caravane de l'Europe et des jumelages se déplace sur le territoire :

- à Sury-le-Comtal, samedi 3 juin, de 15h à 18h, pour « La Rue aux enfants », aux côtés du Centre social et d'associations culturelles et sportives Jeunes Européens Saint-Etienne et la Maison de l'Europe, elle présentera également l'exposition « Les petits européens » qui circule actuellement dans plusieurs écoles.

- à Moingt-Montplaisir, samedi 24 juin, pour la Journée Solidaire Ukraine, organisée par l'USEM, club de football local. Repas ukrainien, matches de foot, initiation foot en marchant, structures gonflables, braiderie, marche familiale... mailleront ce temps festif, familial et solidaire. Un partenariat avec le Mouvement Européen Loire, l'association Du Forez à l'Ukraine, et d'autres acteurs du soutien à l'Ukraine.

A noter que le vendredi soir 23 juin, à 19 heures, une table ronde organisée à la salle des fêtes d'Ecotay-l'Olme, et animée par les Jeunes Européens Saint-Etienne, accueillera des réfugié-e-s ukrainien-ne-s qui témoigneront de leur vécu des événements.

La Maison de l'Europe et des jumelages en Forez - Coeur de Loire

dispose d'un fonds de livres diversifié -romans, essais, documentaires sur les villes jumelles et plus largement sur les pays de l'U.E. ou relatif à son histoire et à son fonctionnement- qu'elle entend faire connaître.

Pour ce faire, elle invite tout un chacun à des rencontres-lectures animées avec le Mouvement Européen Loire : ainsi le 25 mai autour de « Chimère » d'Emmanuelle Pireyre. Prochain rendez-vous est donné le jeudi 22 juin à 18 h, pour une lecture musicale du livre d'Amandine Deslandes « Simone Veil : mille vies, un destin » paru en 2021.

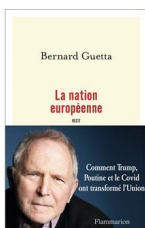


## Le Saviez vous ? 2023 - Année européenne des compétences :

Le but est notamment de promouvoir l'acquisition des compétences nécessaires à de bonnes perspectives professionnelles pour l'ensemble des citoyens de l'Union européenne.

Découvrez le dossier proposé par Toute l'Europe sur le sujet : <https://www.touteurope.eu/economie-et-social/pourquoi-2023-a-t-elle-ete-instituee-annee-europeenne-des-competences/>

## Suggestion de lecture



La nation européenne.  
Bernard Guetta.  
Editions Flammarion, 2023.

Bernard Guetta, journaliste successivement au Monde - dont il a notamment été correspondant à Moscou-, au Nouvel Observateur, à l'Expansion, et chroniqueur à France-Inter a été distingué à cinq reprises, dont le prix Albert Londres en 1981. Spécialiste de géopolitique, ancré à gauche, il a fait campagne en faveur du oui à Maastricht.

Elu Député européen en 2019 sur la liste LREM-MODEM-AGIR, membre

de la commission des Affaires étrangères, il porte l'idée d'une intégration européenne aboutie.

Dans cet ouvrage paru en avril 2023, il tend à démontrer que la « nation européenne » est la réalité de l'Union Européenne aujourd'hui. Pour ce faire il met en avant comment l'U.E. a su faire face à la politique de Donald Trump, à la pandémie et à la guerre contre l'Ukraine, comment elle se construit et se renforce devant ou contre les difficultés.

Au-delà des différences de langues, d'histoire, d'organisations et de réalités sociales et économiques... de l'Europe des nations, il existe « un fond européen » très

prégnant, que reconnaissent la Chine, les États-Unis. La mobilisation pour un pot commun de moyens budgétaires au moment de la pandémie et actuellement pour soutenir l'Ukraine, en témoigne. Ces difficultés participent aussi à faire avancer la perspective d'une Défense européenne, sans effacer les problématiques d'autonomie vis-à-vis des États-Unis, et d'une Europe fédérale malgré la perte de vitesse des partis politiques, la diversité des politiques sociales et d'immigration des États membres.

Un essai à la fois tourné vers l'avenir, et étayé de la connaissance de l'Europe dont dispose l'auteur.

Colette MODION

